

L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

Déclaration du groupe Entreprises

Pour répondre aux attentes croissantes de leurs parties prenantes et, de plus en plus largement, en faire un axe de développement et de compétitivité, les entreprises inscrivent leurs activités dans une logique responsable, traduite dans leurs démarches RSE. Contribuer à des modes de consommation et de production plus durables est l'un de ces objectifs et l'affichage environnemental l'un des outils permettant d'y concourir. De nombreuses initiatives sont d'ores et déjà conduites par des entreprises de divers secteurs, elles sont la preuve de leur intérêt et de leur engagement mais l'hétérogénéité des situations actuelles nécessitait une clarification, préalable au développement nécessaire de ces pratiques.

C'est un travail partagé et concret que le rapporteur nous présente aujourd'hui sur un sujet essentiel pour les consommateurs, légitimement demandeurs de transparence et de traçabilité. Les entreprises doivent prendre en compte cette demande de manière organisée, progressive et coordonnée. Nous partageons pleinement l'ambition exprimée : promouvoir un affichage environnemental multicritères, fondé sur des informations vérifiables et compréhensibles, permettant des comparaisons étayées. Nous adhérons également à la démarche par étapes proposées :

- analyser et évaluer les expérimentations et travaux déjà conduits, tant en France qu'à Bruxelles, pour en tirer toutes les leçons, notamment en terme de standardisation des méthodes d'évaluation des impacts ;
- s'assurer ensuite de la cohérence des approches européenne et française, garante d'une concurrence équitable, et relancer en parallèle le processus d'expérimentation à des secteurs non encore engagés car s'il y a bien un objectif commun, il peut être atteint de différentes façons ;
- définir dès maintenant et en concertation avec toutes les parties prenantes, une forme unique d'affichage environnemental, reconnue, claire et accessible à tous ;
- rendre ensuite cette forme obligatoire pour tous les secteurs et entreprises déjà engagées dans des démarches volontaires ;
- préparer ainsi, et progressivement, la transition vers un système d'affichage environnemental qui ne pourra qu'être obligatoire au niveau communautaire, sur la base de

conditions de déploiement validées et selon un calendrier adapté pouvant s'inspirer de Reach.

Ce processus est ambitieux et novateur : il conviendra donc, tout au long de ses étapes, de répondre au besoin d'accompagnement des entreprises, notamment TPEPME.

Notre groupe l'avait souligné à l'occasion de l'avis Fractures et transitions réconcilier la France : dialoguer, établir des référentiels clairs et partagés, évaluer les politiques publiques au fur et à mesure de leur déploiement sont clés pour rebâtir la confiance. Le travail réalisé à l'occasion de cet avis en est une illustration et nous en remercions le rapporteur et la section. Notre groupe a voté cet avis.